



NUMÉRO 198

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2019

Appel nominal.

Désignation du secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation des procès-verbaux des séances du 11 avril et 23 mai 2019.

Communication sur l'actualité de GPSO.

1. Comme à la maison - Convention d'objectifs et de financement avec Seine Ouest Entreprise et Emploi Maison de l'Entreprise et de l'Emploi.
2. Vente du patrimoine privé - Logement 144, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres - Local brut de béton 91-93, rue du Dôme.
3. Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2018.
4. Périmètre établissement public foncier Île-de-France - Secteur Bellevue Est – Vente à Seine Ouest Habitat. Commission de l'Urbanisme et des Travaux et commission des Finances.
5. Périmètre établissement public foncier Île-de-France – Convention tripartite Ville-GPSO-EPFIF – Réserves foncières.
6. Zac Seguin Rives de Seine - Extension maternelle Castéja - Acquisition de locaux appartenant à Paris Habitat - Passage Aquitaine - Cession d'un lot de volume à la SPL Val de Seine Aménagement.
7. École sise 113, rue du Point-du-Jour - Désaffectation et déclassement.

8. Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois de la filière animation.

9. Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois de la filière sportive.

10. Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les emplois fonctionnels.

11. Instauration de nouveaux taux de vacation des animateurs intervenant dans les centres de loisirs et des surveillants de cantine.

12. Personnel communal – Mesures diverses.

13. Développement d'outils au profit des associations boulonnaises pour développer le bénévolat - Attribution d'une subvention à l'association Benenova.

14. Examen du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

15. Vote du compte administratif 2018.

16. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

17. Tarifs relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure.

18. Demande de subvention appel à projet « Dotation de soutien à l'investissement local ».

19. Signature du Contrat de Développement Département des Hauts-de-Seine - Ville de Boulogne-Billancourt 2019-2021.

20. Attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine au titre de l'année 2019.

21. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société anonyme sportive professionnelle (S.A.S.P) Métropolitans 92 - Approbation de la convention d'objectifs.

22. Garantie d'emprunt accordée à la SPL Val de Seine.

23. Logement social - Réaménagement des emprunts 1001 Vies Habitat (ex-LOGEMENT FRANCILIEN) garantis par la Ville - Emprunts Caisse des dépôts et consignations.

24. Logement social - Réaménagement des emprunts EFIDIS garantis par la Ville - Emprunts Caisse des dépôts et consignations.

25. Logement social - Réaménagement des emprunts OSICA garantis par la Ville - Emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

26. Logement social - Réaménagement des emprunts Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) garantis par la Ville - Emprunts Caisse des dépôts et consignations.

27. Logement social - Réaménagement des emprunts Seine Ouest Habitat (SOH) garantis par la Ville - Emprunts Caisse des dépôts et consignations.

28. Logement social - Transfert d'un prêt COALLIA (ex-AFTAM) à COALLIA HABITAT garantis par la Ville - Emprunt Caisse des dépôts et consignations.

29. Activités physiques et sportives en milieu scolaire - Conventions avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine.

30. Opération d'acquisition-amélioration sis 6, rue Koufra - Attribution d'une subvention à la société La Foncière d'Habitat et Humanisme - Résidence accueil pour des personnes présentant un handicap psychique ou mental.

31. Bourses de l'Initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 27 ans.

32. Stratégie 2020-2030 du réseau français des Villes-Santé - Consensus de Copenhague entre les maires de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

33. Charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».

34. Musée des Années Trente : intégration de trois nouvelles œuvres par donation.

35. Exposition Joseph Bernard : convention quadripartite de partenariat avec les Villes de Roubaix, Villefranche-sur-Saône et la Fondation Coubertin.

Questions orales.

Séance du 27 juin 2019

Le 27 juin 2019 à 18h30, les membres du conseil municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit 21 juin 2019.

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Pierre-Christophe BAGUET M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, Mme Ségolène MISSOFFE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Melle Fatima CARDETAS, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Marc FUSINA qui a donné pouvoir à M. Sébastien POIDATZ
Mme Sylvie ROUGNON qui a donné pouvoir à M. Gauthier MOUGIN
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPILLON
Mme Joumana SELFANI qui a donné pouvoir à Mme Sana DRIDI-BLANGER
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à Mme Carole HOOGSTOEL
Mme Véronique GAUDOUX DAUVILLIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BRUNEAU
Mme Isabelle WEILL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie MOREL à partir du point 5
M. Jean-Michel COHEN qui a donné pouvoir à Melle Fatima CARDETAS
Mme Caroline PAJOT qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN
Mme Judith SHAN qui a donné pouvoir à M. Pierre GABORIT

EXCUSÉE : Mme Isabelle WEILL jusqu'au point n° 4.

ABSENTE : Mme Sylvie MOREL jusqu'au point n° 4.

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de débiter notre séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2019

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Cette communication vous a été remise sur table, sachant qu'un conseil territorial de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) s'est tenu hier soir et que nous n'avons pas eu le temps d'insérer toutes les actualités dans vos dossiers. Par ailleurs, sachez que j'ai rédigé une communication hier soir avec les maires de GPSO pour interdire les trottinettes en *free floating* sur notre territoire, comme l'ont déjà fait certaines villes limitrophes de Paris telles que Neuilly-sur-Seine ou encore Levallois-Perret. Sachez également que nous avons pris cette décision en attendant les modifications du code de la route, qui considère encore ces objets comme « non identifiés ». Je rappelle que ces trottinettes envahissent les villes et qu'elles sont stationnées, voire même jetées, n'importe où, et qu'elles dérangent aussi bien les personnes âgées que les personnes à mobilité réduite, qui sont obligées de les contourner. Nous avons donc décidé d'écrire aux opérateurs pour leur indiquer que nos villes seront désormais identifiées en zone rouge, en attendant la clarification du code de la route. Cela ne devrait pas être trop difficile pour eux, puisque toutes les trottinettes sont équipées de puces GPS et qu'ils savent précisément où elles se situent. D'ailleurs, ils peuvent même les déconnecter à distance, puisque notre collègue la maire

de Paris leur a demandé de limiter la vitesse de ces engins du jour au lendemain. D'autre part, je rappelle que seuls les scooters électriques en *free floating* des sociétés Scoop et City-Scoot sont autorisés à Boulogne-Billancourt, car nous avons signé des accords de stationnement avec elles pour que ces deux-roues soient obligatoirement stationnés sur des emplacements réglementaires. À défaut de cela, il appartient au dernier utilisateur du scooter de payer l'amende.

Concernant l'actualité de GPSO, je rappelle que la 9^e édition du festival Sport Nature se déroulera ce samedi. L'organisation de l'évènement s'adapte aux conditions climatiques actuelles, la compétition de volley-ball prévue initialement par l'Éducation nationale, ayant été ainsi annulée par la directrice des services académiques compte tenu de la canicule. De la même façon, nous déciderons ou non de maintenir la course à pied qui doit avoir lieu le matin en fonction des températures annoncées.

S'agissant du Plan vélo, le document qui vous a été remis reprend également quelques informations liées aux différents travaux engagés. Pour ce qui est du Plan climat territorial, cette note revient sur les réunions publiques qui se sont déroulées au terme de la concertation citoyenne. D'ailleurs, je me félicite de la séance que nous avons tenue ici-même le 17 juin dernier, puisque 200 personnes étaient présentes et que les échanges ont été d'un très bon niveau. Ma collègue Christiane BARODY-WEISS, qui animait cette réunion, a permis à tous les participants – pourtant déjà engagés sur la question du développement durable de prendre connaissance de l'ensemble des actions qui existaient au sein de GPSO. Par exemple, certains ont découvert que nous distribuons des composteurs gratuits dans les copropriétés et chez les particuliers, ou encore que nous attribuons des subventions pour l'achat de vélos électriques. Je rappelle en effet que GPSO alloue 200 euros, par foyer et que la Ville de Boulogne-Billancourt verse également 200 euros de subvention. 48 demandes de subvention sur le seul mois de mai ont été réceptionnées. D'autre part, certains participants ont également découvert les actions réalisées dans les écoles de GPSO en matière de tri sélectif ainsi que les concours organisés entre les établissements scolaires pour la réduction des déchets. Enfin, nous avons aussi évoqué le double sens de circulation instauré sur notre territoire à titre provisoire et qui a globalement été apprécié. Malheureusement, cela n'est pas le cas de tous les Boulonnais et cette mesure doit encore évoluer dans l'esprit de tous les habitants, toutes générations confondues.

Toujours dans l'actualité de GPSO, sachez que nous avons aussi arrêté des règles communes à l'ensemble du territoire pour les locations de meublés touristiques. Enfin, vous constaterez que nous avons également modifié les tarifs des conservatoires de sorte à favoriser les familles nombreuses.

La Ville de Boulogne-Billancourt s'est bien entendue mobilisée pour prévenir les conséquences de la canicule, puisqu'un comité de suivi se réunit tous les jours à 11 heures pour faire le point à la fois sur la nuit passée et sur la journée en cours. Nous avons mis de très nombreux dispositifs en place, en distribuant notamment des climatiseurs et des brumisateurs, ou encore en installant des tentes dans les centres de loisirs. Ces mesures nous ont permis de maintenir l'accueil des enfants, alors que certaines villes ont dû fermer des classes maternelles et des crèches. Nous ne voulions pas mettre en difficulté les familles dont les parents continuent de travailler. Pour information, les pompiers, la police municipale et la police nationale ne sont intervenus qu'une seule fois depuis lundi dernier. Ils ont emmené une personne hier à l'hôpital Ambroise-Paré car celle-ci suivait un traitement médical relativement lourd et qu'elle n'a pas supporté la chaleur. D'autre part, je rappelle que nous avons également ouvert certains locaux au public, comme par exemple l'espace Landowski, au sein duquel entre 40 et 50 personnes viennent se rafraîchir tous les jours. Les commentaires postés à ce sujet sur les réseaux sociaux sont très favorables et même très encourageants. Nous avons aussi prolongé les horaires d'ouverture des parcs et des squares, ainsi que ceux de la piscine, et avons déployé notre dispositif habituel avec le Centre communal d'action sociale (CCAS). Je rappelle que notre prestataire Europ assistance téléphone tous les jours à toutes les personnes qui se sont fait connaître pour le plan canicule, et que la police municipale se rend immédiatement sur place dès que l'une d'entre elles ne répond pas. Enfin, l'ensemble des fêtes de crèches prévues aujourd'hui et demain a été annulé. L'inspectrice académique ayant appelé quant à elle les directeurs d'école à la prudence pour les fêtes d'école de fin d'année en les invitant à communiquer directement auprès des parents d'élèves. À ce jour, cinq fêtes d'écoles ont été annulées, celles de Denfert-Rochereau, de Saint-Denis (reportée au 1^{er} juillet), de l'école élémentaire Escudier, de l'école primaire Silly et de l'école élémentaire Maître-Jacques. 60 climatiseurs ont enfin été mis en place dans les établissements scolaires et dans les secteurs de la Petite enfance.

Par ailleurs, je vous soumettrai également un vœu à la fin de cette séance concernant les engagements pris par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), puisque l'édition d'hier du journal *Le Parisien* évoquait plus d'une soixantaine de fermeture d'antennes dans le département des Hauts-de-Seine. Le journal annonce en effet la fermeture de 19 trésoreries municipales, dont celle de Boulogne-Billancourt, ainsi que la fermeture de 16 centres de services d'impôts aux particuliers et de 15 services d'impôts aux entreprises. Certaines communes telles que Asnières, Clichy, Courbevoie, Issy-les Moulineaux, Levallois-Perret, Suresnes ou Vanves se verraient même contraintes de fermer ces trois dispositifs. Dans ce contexte hier soir, le conseil territorial a adressé un vœu au ministre de l'Action et des Comptes publics, pour lui

demander que les élus soient concertés avant toute prise de décision.

Je vous propose à présent d'aborder à présent, l'examen de notre ordre du jour.

1. COMME À LA MAISON - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC SEINE OUEST ENTREPRISE ET EMPLOI, MAISON DE L'ENTREPRISE ET DE L'EMPLOI

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Nous avons déjà évoqué le principe de ce projet lors du conseil municipal du 21 février dernier et nous l'avions alors baptisé « La Maison d'accueil des salariés à horaires discontinus ». Depuis, les sociétés compétentes en matière d'emploi à domicile nous ont suggéré de changer ce nom par un terme beaucoup plus simple, en appelant désormais ce projet « Comme à la maison ».

Je rappelle que le principe de ce projet consiste à aider l'ensemble des salariés qui travaillent en horaires discontinus. Je pense notamment aux emplois à domicile chargés d'accompagner les personnes âgées (pour les repas, les courses ou encore la toilette), aux salariés qui travaillent dans la restauration ou dans la grande distribution, ou encore aux métiers liés à la propreté (ménage des bureaux le matin et le soir) et qui emploient des personnes qui habitent souvent loin de leur lieu de travail. Nous avons d'ailleurs réalisé une petite étude concernant les treize entreprises et associations de services et d'aide à domicile qui œuvrent au sein de la ville et neuf d'entre elles nous ont répondu. Concrètement, cela nous a permis de mieux cerner le profil des salariés. Ainsi, 82 % des assistants de vie, soit 299 personnes, n'ont pas la possibilité de rentrer chez elles entre deux plages horaires de travail. Ce chiffre est considérable.

L'âge moyen d'entrée en maison de retraite est de plus de 82 ans avec une durée moyenne de séjour de deux ans et trois mois. Comme ce phénomène risque de s'accroître, nous aurons de plus en plus besoin d'aides à domicile pour accompagner ces personnes. De fait, nous avons eu l'idée d'installer cette « maison » boulevard Jean Jaurès dans l'ancienne Maison des syndicats – ce bâtiment de quatre étages appartenant à la Ville. Un hall d'accueil sera aménagé, qui recevra des permanences de Pôle emploi et de Seine Ouest Entreprise. Cet espace permettra à ces salariés de bénéficier d'un certain nombre de dispositifs, soit pour les aider dans leur orientation et dans leur formation, soit pour les accompagner dans la recherche de compléments d'heures afin de pouvoir faire des journées continues aussi vite que possible. Ce bâtiment disposera d'un coin « repas » et d'un coin « repos », ce qui leur laissera du temps pour s'informer et se reposer au lieu d'aller dans les centres commerciaux pour

se réchauffer pendant l'hiver ou pour se rafraîchir pendant l'été.

Au départ, nous envisagions de créer une Fondation territoriale pour porter ce projet. Or, l'association Seine Ouest Entreprise et Emploi s'est proposée pour remplir cette mission.

Par conséquent, je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et de financement liant la Ville et Seine Ouest Entreprise et Emploi, qui sera donc chargée d'animer et de gérer cette maison d'accueil. La Ville versera quant à elle une subvention de 48 000 euros à Seine Ouest Entreprise. Dans le même temps, le travail avec les entreprises continue pour leur demander une participation financière, même si nous savons que ces métiers sont très peu rémunérés puisque ces personnes sont payées 12,5 euros de l'heure (auxquels il faut retirer la commission de l'entreprise). D'ailleurs, sachez qu'un député a demandé d'augmenter le salaire minimum à 15 euros, ce qui semblerait tout à fait normal. Ceci étant, nous soutiendrons financièrement ce projet si nous devons le faire, car cela me paraît nécessaire. Enfin, je rappelle que ce projet a le plein soutien du préfet des Hauts-de-Seine, qui trouve cette initiative très intéressante, tout comme la Présidente du conseil régional Valérie PECRESSE et le président du conseil départemental Patrick DEVEDJIAN. J'ajoute qu'il s'agit d'une première en France. De fait, tout le monde est intéressé de voir si cette mesure fonctionne ou non.

Pardonnez-moi pour cette présentation un peu longue, mais je pense qu'il s'agit d'un très beau projet, qui touche à la fois à l'humain et à la relation entre l'aide à domicile et le bénéficiaire. Ce type de dispositif permet en effet de sécuriser de nombreuses familles qui changent régulièrement d'aides à domicile et qui se retrouvent parfois démunies. De plus, il peut aider les entreprises qui rencontrent des difficultés pour recruter du personnel dans ce secteur. Il s'agit donc d'une belle aventure humaine, économique et financière, qui rendra notre ville encore plus attractive.

Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe La Ville Citoyenne demande comment l'association Comme à la maison va se faire connaître, notamment auprès des employeurs qui ne sont pas domiciliés à Boulogne-Billancourt. Il lui est répondu que les employeurs ont déjà été contactés et que la communication de la Ville (panneaux d'affichage et *BBI*) sera utilisée à compter de la rentrée. Par ailleurs, il est rappelé que le partenariat avec

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Seine Ouest Entreprise et Emploi permet aussi d'avoir des contacts avec l'ensemble des entreprises du territoire de GPSO. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Madame Marie-Laure GODIN nous représente au conseil d'administration de Seine Ouest Entreprise, cette instance ayant validé notre convention lundi matin à l'unanimité. Certes, avec un peu de jalousie, puisque Seine Ouest Entreprise a vocation à s'occuper des huit communes de GPSO. De fait, Madame GODIN s'est engagée à ouvrir ce projet aux communes voisines dès qu'il fonctionnera. Cette « maison » va d'abord commencer par les aides à domicile de Boulogne-Billancourt ; il faudra ensuite envisager s'il est possible d'étendre le dispositif à toutes les autres catégories d'emplois. En effet, s'il est aujourd'hui possible de chiffrer le nombre d'aides à domicile, il est en revanche compliqué d'évaluer le nombre d'agents qui travaillent dans les entreprises de ménage ou de restauration. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci pour cette unanimité, car il s'agit d'un beau projet.

2. Vente du patrimoine privé - Logement 144, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres - Local brut de béton 91-93, rue du Dôme.

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues, cette délibération vous demande d'autoriser le maire à procéder à la vente de deux biens appartenant à la Ville. Le premier est un logement situé au 144, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, au-dessus de la Brasserie du marché, et le second est un local brut de béton situé 91-93, rue du Dôme. Il ne vous a pas échappé, depuis que nous siégeons ensemble que nous procédons essentiellement par voie d'adjudication pour nous séparer de biens du domaine privé de la Ville. Toutefois, il nous arrive parfois de procéder exceptionnellement à des ventes de gré à gré, ce qui est le cas en l'espèce pour les raisons suivantes. Le logement situé au 144, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres intéressait le gérant de la brasserie, puisque ce dernier dispose d'un bail consenti par la Ville et qu'il habite déjà ces lieux depuis plusieurs années. Aussi, et comme l'exploitant de ce fonds de commerce a manifesté son intérêt pour acquérir ce bien au prix des Domaines, il nous a paru cohérent qu'il en bénéficie. S'agissant du local brut de béton situé 91-93, rue du Dôme, celui-ci n'avait jusqu'à présent aucune destination, puisque nous l'avions reçu en donation de la part d'un promoteur. Or l'exploitant du magasin Queue de cerise, situé sur le boulevard Jean Jaurès (quasiment à l'angle

de l'immeuble où se situe ce bien) a lui aussi manifesté son intérêt au prix des Domaines pour y installer son siège social et des bureaux. Là aussi, il nous a paru intéressant que le siège de la société qui exploite les deux magasins Queue de cerise de Boulogne-Billancourt puisse s'installer à cet endroit. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir autoriser le maire à procéder à ces ventes. Pour information, l'appartement sera vendu au prix de 470 000 euros et le local au prix de 500 000 euros.

M. BAGUET : Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS DE L'ANNÉE 2018

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Dans le droit fil de la délibération précédente, il s'agit – comme nous le faisons chaque année – de vous communiquer un compte rendu du bilan des acquisitions et des cessions, en l'occurrence pour l'année 2018. Je rappelle en effet que nous avons donné des autorisations au maire tout au long des conseils municipaux de l'année dernière pour procéder à des cessions et à des acquisitions. Le tableau de ces opérations figure dans cette délibération.

Dans le détail, les principales cessions s'élèvent à 3 990 000 euros, sachant, conformément à la loi, que nous avons donné à la Région Île-de-France le terrain du nouveau lycée situé place Jules-Guesde pour zéro euro. Dans le même ordre d'idée, nous avons également cédé à la Région le terrain du lycée Jacques-Prévert, ainsi que le local situé au 43, rue Marcel-Bontemps à l'association des Papillons-Blancs de rives de Seine pour la somme de 1 330 000 euros.

S'agissant des acquisitions, d'un montant de 347 389,20 euros, je citerai simplement une portion de voirie située place

Séance du 27 juin 2019

Bir-Hakeim, ainsi qu'un volume de crèche situé rue Gallieni, dans le cadre de l'opération des futurs logements sociaux Gallieni-Bellevue portée par Seine Ouest Habitat (SOH). Enfin, si l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) n'a réalisé aucune cession en 2018, il a en revanche procédé à un certain nombre d'acquisitions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIMÈTRE ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ÎLE-DE-FRANCE - SECTEUR BELLEVUE EST - VENTE À SEINE OUEST HABITAT

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Parmi les quatre opérations de l'EPFIF à Boulogne-Billancourt, la première, dite secteur Bellevue-Est, se situe juste en face de l'opération Bellevue-Ouest de Seine Ouest Habitat. Cette opération arrive à son terme, puisque la Ville et l'EPFIF disposent désormais de la maîtrise foncière totale de cet îlot, qui servira à construire un immeuble d'une vingtaine de logements sociaux. Or, comme la Ville est propriétaire de l'un de ces lots, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à le céder à l'Office SOH, puisque celui-ci est actuellement chargé de la construction de l'immeuble situé juste en face. Il est en effet cohérent que le même opérateur de logements sociaux construise et gère les deux opérations. J'ajoute qu'il ne sera pas nécessaire de construire de parkings, puisque leur nombre est excédentaire dans l'opération d'en face, ce qui signifie que nous réaliserons ainsi des économies d'échelle. De la même manière, nous effectuerons également des économies d'échelle dans la gestion de cette opération, puisque la présence d'un gardien ne sera pas nécessaire non plus et que la personne déjà en place assurera les deux gardiennages.

Dans le même temps, l'EPFIF vendra les biens qui lui appartiennent à Seine Ouest Habitat, ce qui permettra à cette opération de démarrer très prochainement. Cette cession sera faite à l'euro symbolique, sachant que la valeur du terrain que nous vendons s'élève à environ 750 000 euros, et que la différence entre ces deux montants est déductible de l'amende Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. PÉRIMÈTRE ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ÎLE-DE-FRANCE - CONVENTION TRIPARTITE VILLE-GPSO-EPFIF - RÉSERVES FONCIÈRES

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Nous avons conclu une convention en 2016 avec l'Établissement public foncier des Hauts-de-Seine (EPF 92), aujourd'hui devenu EPFIF, nous en avons profité pour rénover l'ensemble de nos contrats. Cette convention arrivant à son terme très prochainement, il vous est proposé de la reconduire avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Cette délibération permettra également de créer une zone de surveillance sur l'ensemble du territoire au bénéfice de l'EPFIF, de sorte que celui-ci dispose à la fois d'outils lui permettant de surveiller certains secteurs pouvant générer du logement social par remembrement de parcelles – par le biais de ses enquêtes –, et de disposer du droit de préemption urbain – puisque celui-ci a été délégué à nos villes par GPSO, puis retiré par le préfet dans le cadre de l'arrêté de carence. L'EPFIF pourra en effet récupérer ce droit de préemption urbain, ce qui lui permettra, le cas échéant, de préempter et de créer de nouveaux secteurs pour générer des opérations de logements sociaux.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - EXTENSION MATERNELLE CASTÉJA - ACQUISITION DE LOCAUX APPARTENANT À PARIS HABITAT - PASSAGE AQUITAINE - CESSION D'UN LOT DE VOLUME À LA SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Il vous est proposé de procéder à l'acquisition d'un bien de 95,30 m² situé rue Castéja, afin d'y installer des extensions de cette école et de pouvoir commencer les travaux. Cette opération se fera au prix maximum de l'évaluation des Domaines, les négociations restant à mener avec Paris Habitat.

M. BAGUET : Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. ÉCOLE SISE 113 RUE DU POINT DU JOUR - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne l'ancienne école maternelle dite des Papillons. Ces locaux, du fait de la fusion avec l'école primaire des Glacières, sont aujourd'hui désaffectés et vides. La commune étant maître des bâtiments abritant les écoles, selon le code général des collectivités territoriales, nous avons décidé de la désaffecter et de la déclasser au sens juridique du terme. Il est donc nécessaire de constater la désaffectation – ce qui a déjà été fait par les services de la police municipale – le préfet a donné son accord dans les termes de la loi pour le déclassement. Il vous est donc proposé d'autoriser ce déclassement.

M. BAGUET : Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Le déclassement de cette école va nous permettre d'accueillir une école maronite, puisque Monseigneur GEMAYEL, basé à Meudon, nous sollicite depuis maintenant plusieurs trimestres pour créer un établissement de ce type à Boulogne-Billancourt. Nous comptons en effet une très forte communauté libanaise dans notre Ville et au niveau de GPSO. Concrètement, Monseigneur GEMAYEL souhaiterait créer une école de trois classes dès la rentrée de ce mois de septembre, et monter ensuite progressivement en puissance puisque cette ancienne école maternelle était dotée de dix classes. Je rappelle que nous avons regroupé l'école maternelle des Papillons, située rue du Point-du-Jour, avec l'école élémentaire des Glacières, située rue de Clamart, car il n'était pas pratique pour les parents d'avoir deux écoles distantes de 300 mètres surtout avec des enfants d'âge maternelle. Nous avons donc créé une école primaire unique, qui regroupe à la fois une école maternelle et une école élémentaire.

Monseigneur GEMAYEL nous a demandé de louer ce bâtiment tout cela bien entendu en concertation avec la direction diocésaine de l'enseignement catholique des Hauts-de-Seine. Il s'agit d'un vieux dossier, puisque cela fait des années que l'enseignement privé et confessionnel de Boulogne-Billancourt cherchait à s'installer dans le Sud de la Ville, toutes nos écoles confessionnelles, aussi bien catholiques que juives, étant situées dans le Nord.

Il s'agit donc d'une bonne nouvelle, à la fois pour tous les Boulonnais, ainsi que pour la communauté maronite et pour tous les amis du Liban. La Direction et l'enseignement de cette école seront assurés sous le contrôle des jésuites du lycée Notre-Dame du Liban à Beyrouth. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE LA FILIÈRE ANIMATION

9. INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE CATÉGORIE B ET C DE LA FILIÈRE SPORTIVE

10. INSTAURATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE

L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL POUR LES AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI FONCTIONNEL

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues, je vous propose de présenter ces trois délibérations en même temps puisqu'elles concernent toutes la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), pour les filières « sportive », « animation » et « emplois fonctionnels ». Je rappelle en effet que nous avons adopté la mise en place du RIFSEEP lors du conseil municipal du 29 novembre dernier pour la filière administrative. Par conséquent, nous déroulons aujourd'hui le processus de mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, dans la continuité de ce qui vous a été présenté en novembre dernier.

Je rappelle que le RIFSEEP est composé de deux parts, que sont d'un côté l'Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (l'IFSE) et de l'autre le Complément Indemnitaire annuel (le CIA), dont le montant dépend de l'évaluation de l'agent. Je vous précise également que ce point a été présenté lors du comité technique du 20 juin dernier et qu'il a été adopté par les organisations syndicales. À cette occasion – et comme l'avait demandé le maire –, il a été précisé qu'aucun agent ne subirait de perte de rémunération avec ce nouveau régime indemnitaire. Bien au contraire, puisque 60 % d'entre eux voient même leur rémunération augmenter.

Ainsi, la délibération n° 8 concerne la filière de l'animation, la délibération n° 9 la filière sportive et la délibération n° 10 les emplois fonctionnels.

M. BAGUET : Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité pour les trois délibérations.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité pour les trois délibérations.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

La Chambre régionale des comptes nous a rappelé à la loi concernant ce sujet, notamment à propos du reversement d'un certain nombre d'indemnités. Nous avons profité de la mise en place du RIFSEEP pour nous mettre en conformité à la suite de ces rappels à la loi. Je rappelle également

que les agents municipaux ont connu quelques émotions, certains d'entre eux ayant laissé entendre qu'ils perdraient des sommes considérables. On a même cité l'exemple d'une personne qui risquait de perdre 150 euros pour une rémunération mensuelle de 1 100 euros. Cela n'est pas du tout le cas, puisque nous nous étions engagés à trouver des solutions au moins équivalentes pour l'ensemble des agents, ce que nous avons fait. D'ailleurs, cette mesure a été votée à l'unanimité lors du dernier comité technique. Je mets aux voix ces trois délibérations.

Les délibérations n° 8, n° 9 et n° 10 sont adoptées à l'unanimité.

11. INSTAURATION DE NOUVEAUX TAUX DE VACATION DES ANIMATEURS INTERVENANT DANS LES CENTRES DE LOISIRS ET DES SURVEILLANTS DE CANTINE

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Il vous est demandé de fixer les nouveaux taux de vacation des agents employés en qualité d'animateurs dans les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et ceux chargés de la surveillance des enfants durant le temps de restauration dans les écoles. En effet, la Ville souhaite valoriser et promouvoir le métier d'animateur.

Aussi et compte tenu du contexte de tension lié à ces métiers, il vous est proposé de modifier à la hausse le taux horaire de rémunération de ces agents et d'approuver la nouvelle grille de taux horaires bruts. Cela nous permettra d'être à la fois plus attractifs et plus compétitifs, et de fidéliser nos animateurs. Enfin, je vous signale également la création d'une nouvelle tranche concernant les animateurs en cours d'obtention du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), afin de les encourager à poursuivre cette formation jusqu'à son terme. Ces nouveaux taux pourraient être mis en œuvre dès le mois de septembre prochain, pour une mise en paie à compter du mois suivant.

M. BAGUET : Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

L'ancien directeur de la jeunesse, Monsieur GABORIT, sera peut-être sensible au fait que nous ayons créé une catégorie « stagiaires ». Une fois le premier stage théorique passé, les jeunes sont invités à poursuivre leur formation avec un stage pratique, puis avec un stage de spécialisation. Nous avons donc créé cette catégorie de « stagiaire » pour reconnaître les mérites des animateurs en cours de formation. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

La présente délibération intègre six points. Le premier concerne le tableau des effectifs. Il vous est proposé la création de 56 postes, notamment dans le secteur de l'animation, afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins de nos centres de loisirs – du fait de la hausse importante de la fréquentation – d'élargir le temps des ALSH et d'accueillir davantage encore d'enfants en situation de handicap. Par ailleurs, il vous est également proposé la transformation de 20 postes, dont 19 à temps complet, en raison de changements de filière suite à des reclassements.

Concernant les points 2 et 3 de cette délibération, il s'agit de recrutements ou de renouvellements de contrat d'agents. Quant au quatrième point, il s'agit d'une modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

Pour ce qui est du cinquième point, je rappelle qu'un nouveau conseil de discipline de recours concernant les agents contractuels a été créé en décembre dernier suite aux élections professionnelles – ce qui n'existait pas auparavant. De fait, les agents contractuels disposent désormais de représentants du personnel. Par conséquent, nous devons désigner un conseiller municipal qui figurera sur une liste dans laquelle les conseillers municipaux seront tirés au sort pour assister à ces conseils de discipline. Je vous propose la candidature de Monsieur Laurent GOUILLIARD.

Enfin, le sixième et dernier point vous demande de prendre acte du bilan des actions de formations des membres du conseil municipal pour l'exercice 2018, comme nous le faisons chaque année.

M. BAGUET : Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Souhaitez-vous que nous procédions à un vote à bulletin secret ? (Le conseil municipal approuve le vote à main levée).

Après vote, la candidature de Monsieur Laurent GOUILLIARD est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. DÉVELOPPEMENT D'OUTILS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS BOULONNAISES POUR DÉVELOPPER LE BÉNÉVOLAT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION BENENOVA

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Comme vous le savez, la ville de Boulogne-Billancourt jouit d'un tissu associatif particulièrement riche et actif. En outre, les Boulonnais sont également reconnus pour leur solidarité et leur volonté d'agir au service des autres. Plus de 600 Boulonnais contribuent chaque année à la collecte pour la Banque alimentaire, ce qui prouve leur grande générosité.

D'autre part, je rappelle que nous avons mis en place depuis bientôt trois ans des rencontres solidaires une fois par trimestre, avec les associations qui œuvrent sur la Ville dans le domaine de la solidarité. Ces rencontres sont l'occasion pour ces associations de mieux se connaître entre elles et de pouvoir échanger. Avec ma collègue Madame DE BEAUVAL, nous faisons régulièrement intervenir des institutions et des entreprises, ainsi que des start-ups ou encore des nouvelles associations qui viennent présenter leurs actions. Ces réunions sont fort appréciées et font ressortir énormément de choses, notamment un réel besoin d'étoffer ou de renouveler les équipes de bénévoles au sein de ces associations.

De fait, il nous paraît intéressant aujourd'hui de vous proposer d'attribuer une subvention à l'association Benenova, qui met en relation des associations et des bénévoles potentiels par le biais d'une plateforme. Ce principe permet notamment à une personne disposant de quelques heures ou d'une journée par semaine de trouver une association qui pourrait être intéressée et vice-versa. De plus, l'association Benenova accompagne également les associations pour la co-construction de leurs projets solidaires et s'occupent de l'accueil et de la formation des bénévoles. Il s'agit donc d'une

très bonne opération pour l'ensemble des associations de la ville.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2018

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Cette première délibération vous demande d'approuver le compte de gestion, lui-même conforme au compte administratif, sur lequel je reviendrai plus longuement après ce vote.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Comme vous le savez, l'exercice de l'année 2018 est exceptionnel au regard du résultat consolidé qu'il présente et qui s'élève à 28 millions d'euros. Je vais vous expliquer de quelle manière nous sommes arrivés à ce résultat.

Les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années continuent de porter leurs fruits en 2018, puisque les charges courantes connaissent une légère diminution de 0,6 % par rapport à l'année 2017. Toutefois, à périmètre constant, cela représente en fait un effort d'économies supplémentaire de 1,3 million d'euros, puisque l'ouverture de nouveaux

équipements a généré 1,1 million d'euros de dépenses supplémentaires. Sur ce poste de dépense, les économies s'additionnent aux 0,8 million d'euros que nous avons réalisés en 2017, au 1,4 million d'euros de l'année 2016 et aux 2 millions d'euros de l'année 2015.

Concernant les dépenses de personnel, principal poste de charges, les efforts consentis sur la masse salariale en 2017 (avec une hausse limitée à 1,2 % par rapport à l'année 2016, contre une tendance naturelle qui aurait été de 2,02 %) se sont poursuivis en année pleine sur 2018. Pour rappel, la tendance naturelle indiquait plutôt une évolution de + 2,02% sur le compte administratif 2018.

Au final, les efforts de gestion ont ainsi permis de réaliser 23,6 millions d'euros d'économies de fonctionnement à périmètre constant entre 2014 et 2018.

Cette maîtrise de dépenses, conjuguée au dynamisme des recettes, se traduit par une forte augmentation de l'épargne brute. Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,9 million d'euros – toujours à périmètre constant et après retraitement des flux de la Métropole du Grand Paris (MGP) du fait :

- du dynamisme des recettes fiscales directes, et cela uniquement sous l'effet de la revalorisation à l'inflation et de l'accroissement physique des bases, c'est-à-dire sans augmentation des taux ou révision des abattements ;
- du dynamisme des droits de mutation, et cela sans aucune opération exceptionnelle ;
- des produits du service et du domaine public, qui augmentent de près de 2,2 millions d'euros, notamment grâce à la multiplication par trois des recettes de chantier dues à une opération exceptionnelle, à savoir l'occupation de la place Georges-Besse pour les travaux du bâtiment « 57 Métal », puisque cette opération rapporte à elle seule 1,9 million d'euros. Quant aux autres droits de chantier, ils augmentent de 0,6 million d'euros.

La maîtrise des dépenses et l'augmentation des recettes se traduit donc directement par une amélioration de l'épargne brute, et cela malgré la progression des prélèvements de l'État, à l'instar des années précédentes. De fait, les capacités financières de la Ville ont ainsi diminué de 3,1 millions d'euros, en raison à la fois d'une augmentation du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) de 1,8 million d'euros, et d'une baisse inexorable de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 1,3 million d'euros par rapport à l'exercice de l'année 2017. Toutes choses égales par ailleurs, les capacités financières de la Ville ont diminué de 30,7 millions d'euros entre l'exécution 2013 et l'exécution 2018.

S'agissant des concours financiers de l'État, et notamment de la DGF, ceux-ci ont diminué de 56 % entre le compte

administratif 2013 et le compte administratif 2018, si bien que les dotations de l'État ne représentent plus que 5,5 % des recettes de fonctionnement de la Ville, contre 12 % en 2013. Pour information, sachez que les subventions de la Région ont quant à elles été multipliées par trois entre 2017 et 2018.

Ainsi, l'épargne brute du budget principal représente 13 % des produits de fonctionnement, et l'épargne brute consolidée 31,2 millions d'euros, ce qui se traduit par une augmentation significative de 13,3 millions d'euros par rapport au budget primitif. De fait, ce niveau d'épargne élevé a permis à la Ville de faire face à son besoin de financement des équipements et au remboursement de la dette.

Comme je le disais précédemment, les charges de personnel ont diminué en 2018, puisqu'elles sont passées de 91,5 à 86,8 millions d'euros, soit une baisse de 5,2 %. Toutefois, cette forte diminution est liée en grande partie à un taux de vacance de postes en hausse par rapport à 2017. Ces vacances de postes sont particulièrement marquées dans le secteur de l'enfance et de l'ingénierie. D'ailleurs, notre collègue Pierre GABORIT, qui présidait la commission des finances de GPSO, pourra confirmer que cette situation n'est pas propre à la ville de Boulogne-Billancourt, mais qu'elle s'observe sur l'ensemble du territoire, voire du territoire national.

Cependant, et malgré ces difficultés de recrutement, notamment à la direction des bâtiments, les dépenses d'équipement de l'année 2018 restent dans la moyenne des dépenses d'investissement des dix dernières années, avec un montant cumulé de 24,1 millions d'euros sur le budget principal. Par ailleurs, le taux de réalisation par rapport au budget primitif est de 56 %, sachant que les 18,9 millions d'euros de crédits inscrits qui n'ont pas été consommés se répartissent de la manière suivante :

- 12,8 millions d'euros sur les Autorisations de Programme « Projets » :
 - les opérations « Le Gallo » et « Billancourt » pour 1,8 million d'euros d'abandons constatés à la clôture définitive des deux opérations en 2018, correspondant aux lignes prévues et non dépensées (5 % d'aléas et de frais divers). Nous pouvons donc nous réjouir du fait que des opérations coûtent moins cher que prévu ;
 - l'opération Foyer de l'Olivier, dont les 3,9 millions d'euros ont été réinscrits au budget 2019 du fait de la présence de défauts sur la coque qui n'a pas permis la levée des réserves;
 - des acquisitions immobilières, puisque 3,4 millions d'euros avaient été inscrits pour l'acquisition de l'îlot V et que la Société publique locale (SPL) s'est finalement substituée à la Ville. Par ailleurs, le paiement des indemnités d'éviction de l'Eden café de 1,3 million d'euros sera effectif en 2019.
- 5,6 millions d'euros sur les Autorisations de Programme

« opérations récurrentes ».

Sur les 5,6 millions d'euros d'abandons, 4 millions d'euros concernent les travaux dont les opérations seront réalisées en 2019 grâce au recours à un Assistant Maître d'ouvrage (AMO) ou à la SPL Seine Ouest Aménagement, pour pallier notre carence en ingénierie.

Néanmoins, je tiens à souligner que la direction des bâtiments a tout de même réussi à mettre en œuvre l'ensemble du programme Ad'ap, conformément aux engagements pris avec la préfecture.

Enfin, le transfert de la compétence « aménagement » à GPSO, en raison de mouvements financiers très importants sur l'exécution 2018, constitue un autre élément qui impacte fortement l'exercice 2018 de manière conjoncturelle. En effet, et même si ce transfert de compétences est neutre pour les deux entités, à savoir la Ville et GPSO, il induit des modifications dans la durée du budget de la Ville, puisque celle-ci ne verse désormais plus de subventions au budget annexe et qu'elle abonde le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) à un niveau équivalent au remboursement en intérêts et en capital de la dette portée par GPSO.

D'autre part, sachez que la clôture du budget annexe Billancourt-Seguin a eu pour conséquence une forte augmentation des recettes du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) du budget principal de 14,2 millions d'euros. Ainsi, le budget principal de la Ville enregistre en 2018 une recette d'investissement exceptionnelle de 18 millions d'euros.

Par ailleurs, la Ville a également procédé en 2018 au remboursement anticipé de 25 millions d'euros, ainsi que de 2,5 millions d'euros au titre des échéances de remboursement. Ce remboursement anticipé est très intéressant, puisqu'il se traduit par une participation beaucoup moins élevée du budget de la Ville au FCCT pour le remboursement des échéances des années 2019 et suivantes. Cet événement conjoncturel se traduit donc dans la durée par une diminution des charges financières de la Ville. En revanche, les charges financières sur le budget 2018, nettes des produits financiers, ont pour leur part considérablement augmenté, puisqu'elles se sont élevées à 3,5 millions d'euros, soit une augmentation faciale de 56,7 % par rapport à l'exécution 2017. Toutefois, si l'on retrace les indemnités dues à cette opération de réaménagement de dettes, les frais financiers du budget principal connaissent eux une diminution de 26 % par rapport à l'année 2017.

Pour conclure, les résultats de l'exécution 2018 nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité, puisque la Ville conjugue à la fois de très faibles taux d'imposition et un faible endettement. Elle dispose donc de marges de manœuvre, sachant que les seuls abattements correspondent à un

Séance du 27 juin 2019

dégrèvement d'impôts pour les contribuables de 11,8 millions d'euros en 2018.

Je rappelle également que l'encours de dette est en diminution constante depuis dix ans et que la dette du budget principal et du budget annexe piscine-patinoire a quant à elle diminué de 82 millions d'euros (soit -53 % sur la période 2008-2018). Ainsi, la dette du budget principal par habitant – donnée regardée par la Direction générale des Finances publiques – n'est plus que de 537 euros (contre 1 144 euros pour la moyenne de la strate).

Au final donc, le résultat consolidé net s'élève à 28,7 millions d'euros, ce qui permet d'envisager l'équilibre des budgets des années 2019 et 2020 avec sérénité. Certes, nous sommes conscients que ce résultat est pour partie le fait d'évènements conjoncturels propres à l'exercice. Cependant, nous nous réjouissons que nos efforts de gestion portent leurs fruits, qu'ils continueront de le faire dans le futur, et que la Ville demeure toujours aussi attractive.

M. BAGUET : Merci pour cette présentation très claire. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : J'ai participé au vote de comptes administratifs un nombre incalculable de fois et c'est la première fois que je vois un excédent de la section d'investissement. D'habitude, les choses sont faites différemment. Comme il faut être prudent, nous votons un budget à l'équilibre et nous savons que nous avons la « main assez large » sur les frais de fonctionnement. Nous savons en effet que nous récupérerons un excédent de fonctionnement lors du compte administratif et qu'il sera viré à la section d'investissement pour financer les investissements. Or là, stupeur, tout est en excédent ! À la fois la section d'investissement et la section de fonctionnement. La situation est d'ailleurs la même dans la quasi-totalité des communes de GPSO, comme l'a souligné Madame LAVARDE-BOEDA.

Le problème, que l'on croyait simple, est néanmoins préoccupant, puisque les communes n'arrivent plus à recruter de cadres techniques, compte tenu probablement des conditions de rémunération, voire d'une saturation du marché. De fait, un nombre important d'investissements doivent être différés et reportés, car nous n'avons pas le personnel nécessaire pour s'en occuper. Cela est vraiment inquiétant et il faut bien trouver une solution. Or il ne s'agit pas de revoir la rémunération des cadres de la filière technique, car cela ne nous appartient pas. En revanche, nous pourrions

– me semble-t-il – trouver une aide pour ces recrutements, que nous pourrions mutualiser avec les communes de GPSO. Nous pourrions en effet recruter un AMO chargé uniquement de recruter les cadres des filières techniques en bâtiment et en construction pour les différentes communes. Comme vous le savez, les AMO participent à de nombreux marchés en tant qu'AMO, pour aider les collectivités locales à exécuter leurs projets. Ils sont donc présents dans de nombreux marchés de maîtrise d'œuvre et connaissent bien le marché. Je pense que le recrutement d'un AMO pourrait contribuer à apporter une solution à ce problème. Je suggère donc cette solution pour faciliter le recrutement des cadres dont nous avons besoin dans le secteur technique. Merci.

M. BAGUET : Merci, Monsieur GABORIT. Ce problème est un vrai sujet, car le marché de la filière technique des ingénieurs et des cadres techniciens est extrêmement tendu. Cette tension est même plus forte en Île-de-France qu'en province compte tenu des grands chantiers en cours. En effet, toutes les entreprises ont aujourd'hui des marchés pour la Société du Grand Paris (SGP). D'ailleurs, sachez qu'une conférence se tiendra le 2 juillet prochain, durant laquelle le président du Directoire annoncera des retards du fait de l'impossibilité de recruter du personnel compétent. À cela s'ajoutent les chantiers des Jeux Olympiques lancés dans toute l'Île-de-France. Bref, quand le bâtiment va, le secteur public souffre et il débauche lorsqu'il ne va pas. Dès lors, nous n'avons pas forcément les meilleures propositions pour le secteur public, d'autant qu'il existe un décalage de rémunération considérable. Ceci étant, je suis preneur de votre idée. Jusqu'à présent, nous nous en sortons relativement bien car nous avons des Sociétés publiques locales d'aménagement avec la SPL Seine Ouest Aménagement ou encore notre propre SPL à Boulogne-Billancourt. De fait, nous arrivons quand même à capter quelques cadres techniques grâce aux rémunérations du secteur privé dans nos SPL et à déléguer ainsi certains travaux de la Ville. De plus, certains paiements seront différés en 2019, comme par exemple celui du Foyer de l'Olivier, car nous avons refusé la coque en l'état lors de la livraison de cet équipement. Quoi qu'il en soit, il est exceptionnel d'avoir des excédents sur un compte administratif. D'ailleurs, toutes les communes de GPSO connaissent cette situation de même que la section de fonctionnement du compte administratif du Département – que je présente demain à Nanterre – également excédentaire.

Néanmoins, le résultat du budget principal est quand même de 26,5 millions d'euros et celui de l'exercice de 28,7 millions d'euros. Nous avons rarement connu un tel excédent. Il faut s'en féliciter, car cela est le fruit d'une bonne gestion sur plusieurs années, et ce sans diminuer la qualité des services. Au contraire, nous avons même augmenté leur nombre et le niveau de leur offre un tel excédent nous permettant justement par exemple d'investir dans la structure Comme à la Maison, dont le coût des travaux d'aménagement devrait

se chiffrer entre 300 000 et 400 000 euros.

Je vous propose à présent de céder la présidence de cette séance à Monsieur MOUGIN, puisque je dois quitter la salle pour le vote du compte administratif. (Le conseil municipal accepte cette proposition).

19h38 : présidence de Monsieur Mougin

M. MOUGIN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le conseil municipal arrête le compte administratif du budget principal qui vient de lui être présenté, et qui affiche un résultat de 26 450 915,05 euros, après intégration des reports (qui sont nuls).

Le conseil municipal arrête également les comptes administratifs des budgets annexes qui présentent les résultats suivants :

- Budget annexe Publications (M14 TTC) : excédent de 22 577 euros ;
- Budget annexe Piscine Patinoire (M14 TTC) : excédent de 1 568 251,30 euros ;
- Budget annexe Locations immobilières (M14 HT) : 703 564,85 euros.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

M. MOUGIN : Nous pouvons donc rappeler Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, votre compte administratif a été adopté à l'unanimité.

19h39 : présidence de Monsieur Baguet.

M. BAGUET : Je vous remercie.

16. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Nous avons déjà voté cette délibération lors du conseil municipal du 11 avril dernier. Il s'agit donc de la revoter, cette fois-ci après le vote du compte administratif, sachant que les données restent inchangées.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. TARIFS RELATIFS À LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération fera très certainement plaisir à celles et ceux qui ont assisté à la réunion sur le Plan climat énergie territorial qui a eu lieu la semaine dernière, puisqu'il s'agit d'augmenter les tarifs de la publicité extérieure dans la limite maximum autorisée par le cadre réglementaire. Cette hausse permettra de lutter à la fois contre la pollution visuelle et contre la pollution lumineuse induites par la publicité. Je vous propose ainsi d'augmenter le tarif pour chaque support de 5 euros, de sorte à se rapprocher du niveau maximum fixé par décret et qui est appliqué dans l'ensemble de nos communes voisines.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. DEMANDE DE SUBVENTION APPEL À PROJET « DOTATION DE SOUTIENS À L'INVESTISSEMENT LOCAL »

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Je vous propose d'autoriser le Maire à solliciter une Dotation de Soutien à l'Investissement local auprès de l'État au titre de l'espace Bernard-Palissy, qui nécessite de lourds travaux d'isolation thermique de la charpente et de modernisation du système de chauffage. Cette démarche du Gouvernement s'inscrit dans le cadre du grand plan d'investissement et de l'enveloppe de plusieurs milliards d'euros consacrée spécifiquement à la rénovation thermique des bâtiments publics et privés.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT 2019-2021

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Depuis 2016 le Département contractualise avec l'ensemble des villes de manière à inscrire dans la durée les subventions qu'il accordera aussi bien au titre du fonctionnement que de l'investissement. Comme ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre dernier, il s'agit désormais d'en signer un nouveau pour la période 2019-2021. Concrètement, la section de fonctionnement connaîtra peu de changements, si ce n'est que la Ville attribuera dorénavant les subventions versées antérieurement par le Département au titre du sport de haut niveau, soit une enveloppe de 484 200 euros. Concernant la section d'investissement en revanche, les équipements qui bénéficieront du soutien du Département évoluent, puisque nous avons terminé les deux opérations subventionnées précédemment, à savoir le groupe scolaire Billancourt et le complexe sportif Le Gallo. Ainsi, les opérations soutenues pour la prochaine période seront l'espace Bernard-Palissy, dont nous venons de parler, la rénovation de l'école maternelle Fessart, la rénovation du cimetière Pierre-Grenier et l'aménagement de la crèche Gallieni-Bellevue. Au total, le soutien du Département s'élèvera à 12 392 734 euros pour les trois prochaines années.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je précise qu'en plus de ces 13 millions d'euros sur trois ans, soit un peu plus de 4 millions par an, nous bénéficions également de 10 millions d'euros en investissement dans le cadre des échanges que nous avons eus précédemment avec le Département des Hauts-de-Seine. Mais, comme le dit Monsieur GABORIT, encore faut-il que nous ayons des ingénieurs pour dépenser ces 10 millions ! Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Même si la Ville se substitue aujourd'hui au Département, nous continuons de verser le même montant de subvention aux associations – sauf cas exceptionnel et en concertation avec elles. Il n'y a donc aucune surprise dans le tableau de subventions qui vous est proposé dans cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE (S.A.S.P.) METROPOLITANS 92 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

La délibération n° 2 du conseil municipal du 11 avril dernier a créé une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), dénommée Boulogne-Billancourt 2024, étape indispensable à la mise en œuvre du projet Boulogne-Billancourt 2024, qui avait été présenté dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires (DOB) du 21 février dernier. Monsieur le Maire, qui était rapporteur de cette délibération avait alors rappelé les missions confiées à cette société, à savoir :

- favoriser le sport dans tous ses états à Boulogne-Billancourt, aussi bien sur le plan sportif que sur le plan économique ;
- construire un Palais des sports de 5 000 places, avec 250 loges, afin d'être retenu en tant que site olympique ;
- acheter des actions du club de basket-ball Métropolitans 92

En réponse aux différentes questions posées par les groupes d'opposition, le maire avait conclu en disant que nous allions acheter le club de basket pour 2 millions, sachant qu'un club de Jeep Elite vaut entre 7 et 8 millions d'euros avec les droits sportifs. Le conseil municipal a donc été informé en toute transparence de l'achat des actions du club de basket-ball

Métropolitans 92.

Depuis le 11 avril la SCIC a acquis, conformément à ce qui est inscrit dans la délibération, 84 % du capital de la Société anonyme sportive professionnelle (SASP) Métropolitans 92, la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) transférant parallèlement les droits sportifs à l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB).

Le coût d'achat s'élève donc à 2 millions d'euros, après augmentation du capital de la Société. La présente délibération vise à accorder la subvention de fonctionnement de 1 150 000 euros à la SASP, sachant que celle-ci a bien évidemment été inscrite dans le budget voté le 11 avril dernier et qu'elle est même mentionnée dans le rapport qui explicite les annexes. On pouvait lire ainsi à la page 20 du rapport : « *Par ailleurs, la Ville prévoit 1,2 million d'euros dans le cadre de l'initiative Boulogne-Billancourt 2024* », dans le chapitre relatif aux subventions de fonctionnement. Cette subvention sera versée en deux phases, dont 750 000 euros à la signature de la convention, sachant que les 400 000 euros supplémentaires seront appelés en fonction des besoins.

Je tiens à apporter quelques précisions pour vous rassurer sur la solidité de ce projet, qui a été évoqué lors de la commission des finances lundi dernier. Tout d'abord, sachez qu'un club professionnel de basket-ball compte entre huit et dix joueurs et que le salaire mensuel d'un basketteur est de l'ordre de 9 500 euros nets, selon la Ligue nationale de basket-ball (LNBB). De fait, le budget moyen d'un club en Jeep Elite s'élève à 5,3 millions d'euros. D'ailleurs, il est tout à fait possible d'être champion de France avec un budget de 7 millions d'euros, puisque le club du Mans a emporté ce titre en 2018 avec un budget de 6,2 millions d'euros. En clair, un club de basket-ball professionnel n'est ni un club de football, ni un club de rugby, mais ressemble plutôt à un club de handball. De même, et pour ceux qui participent à la vie publique bouloonnaise depuis plusieurs années, certains se souviendront que Boulogne-Billancourt avait un club de handball par le passé qui évoluait au meilleur niveau national. Nous portons donc la même ambition avec ce projet de club de basket-ball, celle de retrouver un dynamisme sportif, puisque notre ville est dynamique dans de nombreux autres secteurs.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe La Ville Citoyenne émet un avis défavorable à l'égard de ce projet de délibération. Il justifie sa position en précisant que le club sportif qui bénéficierait de la subvention envisagée n'évoluera pas avant plusieurs saisons sur le territoire bouloonnais, et qu'il manque un business plan de référence

dans le dossier communiqué, le groupe LVC déplorant ainsi l'absence de prévisionnels, tant en dépenses qu'en recettes. Par conséquent, avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe La Ville Citoyenne estime que la gestion d'un club professionnel est onéreuse, puisque les joueurs bénéficient de rémunérations élevées. Il indique que le coût de fonctionnement serait de l'ordre de 7 millions d'euros. Le groupe La Ville Citoyenne a évoqué les conditions d'achat du club Métropolitans 92 et avec quel crédit celui-ci a été acheté. Il vient d'être répondu à cette question par Madame LAVARDE. Le groupe La Ville Citoyenne demande sur quel site l'édification du stade aura lieu et indique qu'il n'y a pas de place pour la construction d'un parking. Il lui est répondu que les modes de transports alternatifs seront favorisés pour se rendre au stade. Le groupe La Ville Citoyenne constate que le sponsoring et les maillots représentent des recettes importantes et demande si les sponsors seront les mêmes et s'il y en aura d'autres. Il lui est répondu que des discussions sont actuellement en cours. Avis favorable à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce dossier du basket-ball à Boulogne-Billancourt est effectivement un dossier difficile. Nous connaissons tous votre passion pour le basket-ball, puisque vous avez été, Monsieur le Maire, longtemps président de l'ACBB basket-ball. Nous connaissons aussi votre goût pour le sport – que je partage d'ailleurs –, puisque nous avons mené ensemble un certain nombre de combats, notamment pour la rénovation de stades, dont certains sont maintenant réalisés. D'autre part, il n'y a rien d'étrange à ce qu'un maire d'une grande ville, qui accueille déjà un des plus grands clubs sportifs français (à savoir l'ACBB), s'intéresse au sport et qu'il ait songé à implanter de nouvelles disciplines avec des clubs professionnels. La réflexion n'est donc pas saugrenue, loin de là. En revanche, la façon dont est monté ce dossier nous pose un véritable problème.

J'aimerais rester très factuel sur ce dossier et ne surtout pas faire de procès d'intention. Il y avait une opportunité dans le projet Bolloré avec l'existence d'un stade enterré pouvant accueillir de 3 000 à 5 000 places sur l'Île Seguin (avec également l'idée d'une piscine). Si ce projet s'était réalisé, il est évident alors qu'il aurait fallu un club pour remplir les 3 000 ou 5 000 places de ce stade, construit par Bolloré à ses frais. Dès lors, la démarche consistant à acheter les actions d'une société à objet sportif était valable. Pourquoi pas l'idée du basket-ball, puisque nous savions que le club de

Séance du 27 juin 2019

Levallois-Perret avait certaines difficultés liées à sa gestion et à sa gouvernance ? De fait, nous n'aurions rien eu à dire si ce schéma portait un stade couvert souterrain sur l'Île Seguin, avec des parkings à proximité, et l'opération aurait pu paraître normale. D'ailleurs, nous n'avions élevé aucune objection de principe lorsque nous en avons discuté à l'époque. Au contraire, cela était nécessaire, car nous n'aurions pas créé un stade contenant autant de places sans y faire jouer un club. En effet, les clubs amateurs ne remplissent pas de stades de cette importance.

Or cette opportunité a disparu. De plus, elle ne reviendra plus, puisque le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) que nous avons adopté à GPSO, après le succès de la médiation que nous connaissons, ne permet plus de construire un stade sur cette île. Par conséquent, cette idée doit être abandonnée. Voilà donc la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Le problème, c'est que vous persistez, je dois le dire – avec une certaine opacité, puisqu'il y a toute une série d'informations que nous n'avons pas.

Vous avez dit au cours de l'avant-dernier conseil municipal que vous aviez acheté des parts de la SASP Métropolitans 92, pour « un bon prix », aviez-vous ajouté. Toutefois, nous ne savons pas à qui vous les avez achetées et à quel prix. J'espère que vous allez nous le dire. Je me suis laissé dire qu'il s'agissait d'une somme de 300 000 euros et que vous les aviez probablement achetées à la ville de Levallois-Perret ? Ceci étant, nous n'en savons rien. Or il existe aussi d'autres actionnaires dans cette société et ces derniers ont un pouvoir de nuisance éventuel quant aux projets de la Ville. D'ailleurs, je vous « fiche mon billet » – si vous me permettez cette expression un peu triviale – que nous serons obligés d'augmenter le capital du club Métropolitans 92 pour noyer les autres actionnaires – que nous ne connaissons pas – dans la participation de la Ville ou dans un instrument financier à sa disposition. De plus, j'imagine que les accords de la Ville de Levallois-Perret ne sont pas ceux de la Ville de Boulogne-Billancourt.

La deuxième faille dans ce dossier est le fait qu'il n'existe aucun business plan et que nous ne connaissons pas le prix de ce projet. Personnellement, j'ai vu et j'ai accompagné des entreprises qui créaient des stades, et il y avait toujours un business plan. D'ailleurs, j'ai même participé à celui du Grand Stade, devenu ensuite le Stade de France. Nous ne savons rien à ce sujet. D'autre part, j'ai réalisé un calcul pour savoir ce que coûtait un club de basket-ball professionnel. D'après mon estimation personnelle, ce genre de club coûte environ 7 millions d'euros par an de masse salariale. Vous me répondez que cet argent ne sortira pas des poches de la Ville, puisqu'il y aura des sponsors. Lesquels ? Avez-vous fait des démarches à ce sujet, car les sponsors de Levallois-Perret ne seront pas ceux de Boulogne-Billancourt. Avez-vous sollicité les entreprises de la Ville ? De quelle manière et pour

quels montants ? Nous n'en savons rien, car il n'existe aucun business plan.

Par ailleurs, il y a aussi le coût du stade. Sans vouloir aller chercher trop loin, j'ai regardé le coût du dernier stade de 5000 places construit en France, à savoir l'Arena de Rouen. Celui-ci a coûté 50 millions d'euros. Enfin, dernier problème. Où sera situé ce stade ? Nous n'en savons rien. Nous pouvons penser à l'îlot V, sur lequel vous aviez un projet que vous avez finalement abandonné. Je me suis donc rendu sur place, car je connais bien les stades pour avoir été haut fonctionnaire au ministère de la Jeunesse et des Sports. Il faut des dégagements très importants, car, si le public arrive de façon progressive, il repart en revanche au même moment à la fin d'un événement. Or cela me paraît absolument impossible dans l'îlot V. Il faudra donc construire ce stade ailleurs. Mais où ? De plus, comme Boulogne-Billancourt est une ville très dense – et que nous sommes cernés par des stades, puisqu'il est possible de jouer au basket-ball à la Porte de Saint-Cloud, au tennis à Roland-Garros, au football au Parc des Princes et au rugby au stade Jean-Bouin –, et que le public viendra de tous les coins de la Ville, il faudra aussi régler le problème des parkings. Lorsque j'avais été consulté au sujet du parking du Parc des Princes, j'avais dit à l'époque qu'il fallait construire un parking enterré. On m'avait alors répondu que je n'y connaissais rien et que les gens ne prendraient pas leur voiture s'il n'y a pas de parkings. Ceux qui habitent à proximité du Parc des Princes apprécieront cette remarque stupide de l'époque, car habiter aujourd'hui aux abords de ce stade, comme je l'ai fait pendant des années, relève de l'exploit.

Bref, nous savons que ce stade coûtera très cher, mais nous ne connaissons pas le budget. De la même manière, nous ne savons pas non plus où il sera construit et s'il y aura des parkings. Voilà la multitude d'inconnues qui existe aujourd'hui autour de ce dossier. Comme nous sommes des personnes de bonne foi, nous ne demandons qu'à être convaincus de l'excellence de ce projet. Toutefois, vous aurez beaucoup de mal à nous convaincre de cette excellence en nous en disant si peu. L'idée existe, mais la réalisation de ce projet semble se heurter à la fois à une quantité de difficultés très graves et à des dépenses budgétaires qui ne sont pas raisonnables. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet à ce stade. Merci.

M. BAGUET : Merci, Monsieur GABORIT. Vous avez dit un chiffre exact. Celui de la participation de la Ville pour l'achat du club, à savoir 300 000 euros. Croyez-vous qu'acheter un club 300 000 euros, alors qu'il en vaut 7 à 8 millions d'euros, est une bonne ou une mauvaise affaire ? C'est une bonne affaire et il n'y a rien de suspect.

Je vais vous expliquer comment nous arrivons à ces 300 000 euros. Tout d'abord, je rappelle que nous avons

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

créé une SCIC, qui a pour objet de lever des fonds privés avec des fonds publics à hauteur de 50 %. Comme nous avons 3,6 millions d'euros de capital, la Ville a donc levé 1,8 million d'euros de fonds privés. Notre objectif est d'arriver à 5 millions d'euros de capital pour la SCIC, sachant que nous avons d'autres partenaires comme par exemple la Caisse des dépôts et consignations (CDC), Arkéa ou encore certaines banques, qui entreront dans ce capital. Nous atteindrons ainsi 2,5 millions d'euros de fonds de partenaires privés et 2,5 millions d'euros de subventions de la Ville.

Je rappelle également qu'il s'agit d'un projet sportif global et que celui-ci ne concerne pas uniquement le basket-ball. Le conseil d'administration de la SCIC compte en effet des représentants de l'ACBB « général », du Tennis Club de Boulogne-Billancourt (TCBB) ainsi que de Val de Seine Basket. Une réunion s'est tenue il y a quinze jours pour les villes candidates au label « Terre de jeux », au cours de laquelle la Ville de Boulogne-Billancourt était représentée. Nous sommes en effet en train de mener une démarche pour être reconnue « Ville Terre de jeux » pour les Jeux Olympiques de 2024. Nous devons déposer notre dossier au mois de septembre et j'espère que nous serons labellisés d'ici la fin de l'année comme d'autres villes.

Par ailleurs, nous avons eu l'opportunité d'acheter le club de Levallois-Perret à un coût très faible, puisque nous l'avons acheté 1,15 million d'euros, dont 750 000 euros d'actions à un actionnaire privé qui détenait 31 % des parts, et 400 000 euros à la Société SCRIM, société d'économie mixte de Levallois-Perret, et au Levallois Sporting Club (LSC). Grâce à ces 1,15 million d'euros, nous sommes devenus propriétaire de 84 % du club. Enfin, nous allons effectivement procéder à une augmentation de capital, qui aura d'ailleurs un double intérêt.

Premièrement, nous allons augmenter le capital de 1 million d'euros, pour nous permettre d'arriver à 2,15 millions au total. Nous augmentons ce capital, car celui du club de Levallois-Perret était seulement de 36 000 euros, soit le plus petit capital de tous les clubs de basket-ball professionnel français. En effet, nous ne pouvons pas avoir des budgets compris entre 5 et 8 millions d'euros avec un capital de 36 000 euros. D'ailleurs, le président de la Direction nationale des comptes de gestion (DNCG), un expert-comptable, m'a dit que la première chose à faire était d'augmenter le capital de ce club. De fait, cette augmentation de capital valorisera d'autant les actions du club, puisqu'il passera de 36 000 à 1,36 million d'euros. Nous ne perdons donc pas d'argent, puisque la SCIC va injecter 1 million d'euro et qu'elle achètera par conséquent quelque chose qui vaudra plus cher. Bref, nous avons payé 2,15 millions d'euros au total, entre l'achat du club pour 1,15 million d'euro et l'augmentation du capital de 1 million.

Deuxièmement, cette augmentation de capital permettra de

diluer les actionnaires minoritaires, ce qui nous permettra ainsi d'être propriétaires de 96 % du club au 30 juin prochain pour 2,15 millions d'euros. Je trouve qu'il s'agit d'une affaire tout à fait raisonnable.

Comment avons-nous financé ces 2,15 millions d'euros ? Premièrement, grâce aux 1,8 millions d'euros levés auprès des premiers partenaires privés de la SCIC et deuxièmement en y ajoutant 300 000 euros de parts publiques de la SCIC. Personne ne peut contester le fait qu'il s'agisse d'une excellente opération pour la ville de Boulogne-Billancourt. De plus, nous sommes soutenus par le comité central de la Fédération Française de Basket-Ball, puisque celui-ci a transféré les droits sportifs à la Ville. En effet, vous savez très bien qu'un club privé ne peut pas exercer en France s'il ne repose pas sur une association sportive Loi 1901. Cela est obligatoire et permet de préserver le sport en général dans le pays. La difficulté de ce dossier était donc de faire retirer les droits sportifs au LSC pour les transférer à l'ACBB, devenu aujourd'hui le vrai propriétaire du club sans avoir déboursé un seul centime.

Au final, nous nous retrouvons propriétaires d'un club de basket-ball professionnel avec les droits sportifs – et donc tous les avantages – pour 2,15 millions d'euros, dont 300 000 euros d'argent public. Franchement, je ne vois pas où est la mauvaise affaire.

S'agissant du fonctionnement, sachez que les clubs de basket-ball professionnels en France ne peuvent pas toucher de subventions publiques de plus de 2,3 millions d'euros. C'est le plafond absolu pour éviter que certaines villes n'injectent 5 millions d'euros dans un club, que celui-ci fasse ensuite faillite lors d'un changement de mandat et qu'il cesse de fonctionner en plein milieu de saison. D'autre part, et vous avez raison, le club continuera de jouer à Levallois-Perret en attendant que nous construisions un palais des sports à Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, il ne jouera pas qu'à Levallois-Perret, car d'autres salles du département – que vous avez évoquées – pourront aussi l'accueillir. Cela fait partie de l'engagement que nous avons pris. En effet, il était normal de demander à Levallois-Perret de continuer à participer à la subvention publique dès lors que le club continuait de jouer dans cette ville la majeure partie du temps. Concrètement, la ville de Levallois-Perret s'est engagée par délibération de son conseil municipal sur la moitié de cette somme, soit 1,15 million d'euros.

Nous devenons ainsi propriétaire d'un club de basket-ball professionnel pour 300 000 euros avec une équipe professionnelle pour 1,5 millions d'euros de subventions, sachant en comparaison que la subvention générale pour l'ACBB et le TCBB réunis avec les équipements sportifs est de 8,7 millions d'euros et que la Ville consacre au total 11 millions d'euros au sport chaque année à Boulogne-Billancourt. Les

Séance du 27 juin 2019

1,15 million d'euros de subvention, plus les 300 000 euros d'achat du club représentent 1,45 million d'euros, soit 5 % du compte administratif que vient de présenter Madame LAVARDE. Autrement dit, nous allons dépenser 5 % de notre excédent de l'année 2018 pour avoir un club professionnel, sachant que nous sommes au mois de juin et que nous avons déjà 13 millions d'euros d'excédent à ce jour pour le compte administratif de l'année 2019 .

Lorsque je me suis promené au Pont-de-Sèvres le week-end dernier, tous les enfants m'ont parlé du projet de basket-ball. Ils ne parlent même que de cela dans certains quartiers. Je trouve que cela est plutôt agréable. Il ne faut pas oublier que Thierry RUPERT, qui est malheureusement décédé aujourd'hui et qui habitait Boulogne-Billancourt, était un ancien champion de basket-ball. De la même façon, je rappelle que le club de basket-ball de l'ACBB est le huitième de France et que nous avons deux clubs à Boulogne-Billancourt. Enfin, sachez que le territoire de GPSO compte aujourd'hui 2 200 enfants licenciés et que l'équipe de Vanves vient de monter en Nationale 1. Il y a une dynamique à créer qui peut être formidable.

Le budget moyen de fonctionnement d'un club de Jeep Elite varie entre 4 et 7 millions d'euros. Or si vous retirez les 2,3 millions de subventions publiques, il ne reste plus que 4 millions d'euros environ à trouver parmi les sponsors. Croyez-vous qu'avec une personnalité comme Boris DIAW, qui sera président du club, ou encore avec le soutien de Tony PARKER, nous n'allons pas trouver des sponsors ? Nous venons de recruter Moustapha SONKO pour s'occuper de la formation des jeunes, qui est d'ailleurs l'un des points clé de ce projet. De plus, le proviseur du nouveau lycée du Trapèze jouera également le jeu avec nous, puisqu'il accueillera un centre de formation dédié l'année prochaine. Une mère de famille m'a même dit que son fils, qui avait joué aux États-Unis et qui a été double médaillé olympique en basket-ball 3x3, souhaitait désormais jouer pour le club de Boulogne-Billancourt.

Pour ce qui est du Palais des sports, vous avez raison Monsieur GABORIT. Le dossier est encore loin d'être terminé et nous en reparlerons lors d'un prochain conseil municipal. Nous travaillons sur ce sujet et effectivement le projet n'est pas simple. Ceci dit, nous trouverons bien une solution, car nous en avons toujours trouvé jusqu'à présent.

Quoi qu'il en soit, je ne vois aucune polémique sur ce sujet et il n'y a aucune inquiétude budgétaire à avoir. En effet, dépenser 5 % d'excédent en ajoutant 750 000 euros pour avoir une telle affiche ne pose véritablement aucun problème. De plus, et vous commencez à me connaître, nous avons fait appel aux meilleurs avocats et aux meilleurs conseils. Le cabinet KPMG a réalisé un audit extrêmement détaillé concernant les risques potentiels sociaux et fiscaux du club ou encore les dettes. Nous n'avons pas signé avant d'avoir étudié tout cela.

L'approche est transparente.

Tout le monde nous accompagne dans ce projet. Le président de la Ligue nationale de basket-ball trouve qu'il s'agit d'une très bonne initiative car nous venons en quelque sorte sauver le club de Levallois-Perret, qui était à bout de souffle, en lui apportant un bol d'air très significatif. Enfin, je rappelle aussi que nous sommes la 31^e ville de France et que les trente premières villes ont toutes des clubs professionnels. Or nous n'en n'avons même pas un, alors que nous avons 13 000 licenciés à l'ACBB et quasiment 4 000 au TCBB, qui est le deuxième club de tennis de France. Près de 20 000 personnes sont licenciées dans un club de sport à Boulogne-Billancourt ; 10 000 courent le semi-marathon. Comme l'a dit Madame LAVARDE-BOEDA, Boulogne-Billancourt jouait en première division de handball ou encore en Fédéral 1 de rugby il y a quelques années. L'ancien président, Florian GRILL, qui est candidat à la Fédération Française de Rugby, se rappelle lui aussi du temps où l'ACBB s'illustrait en rugby et pense qu'il faudrait relancer ce sport à Boulogne-Billancourt. C'est d'ailleurs ce que nous ferons avec la SCIC, puisque cette société n'a pas uniquement pour objet de s'occuper du basket-ball. De même, nous nous occuperons aussi du hand-ball, car les 500 enfants qui pratiquent ce sport attendent d'avoir une véritable équipe. Nous leur allouons 50 000 euros supplémentaires pour jouer en Nationale 2 et pour qu'ils puissent ensuite monter en Nationale 1. Cela peut tout à fait se comprendre lorsqu'on pratique un sport.

Comme vous avez pu le constater en ce moment, tout sourit à la ville de Boulogne-Billancourt et cela sur tous les sujets. Pour la première fois, nous venons d'être classés parmi les 30 premières villes gastronomiques de France, ce qui n'était jamais arrivé. Nous venons également d'être retenus par la Direction générale des finances publiques pour la certification des comptes. Cela fait en effet déjà plusieurs années que je demande que Boulogne-Billancourt soit ville pilote. En outre, la ville de Boulogne-Billancourt est celle qui recense le plus de commerces en Île-de-France sur les réseaux sociaux. C'est aussi la ville dans laquelle les appartements se vendent le plus vite et celle dans laquelle tout le monde veut habiter. Le fait que nous ayons une dimension sportive pour renforcer l'attractivité de Boulogne-Billancourt me paraît pertinent. Cela permettra à notre ville d'être encore plus attractive et encore plus accueillante. Je vous propose à présent de mettre cette délibération aux voix.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, Monsieur Pierre DENIZIOT quitte la salle au moment du vote.

La délibération n° 21 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre, et le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

22. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SPL VAL DE SEINE

Monsieur Michel AMAR est élu président de séance.

Les élus suivants, administrateurs de la Société publique locale Val de Seine, quittent la salle avant la présentation du point suivant : M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, Mme Béatrice BELLIARD, Mme Christine BRUNEAU, M. Raphaël LABRUNYE, M. Pascal LOUAP, Mme Elisabeth De MAISTRE, M. Pierre GABORIT.

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération vise à accorder une garantie à la Ville concernant un prêt conclu par la SPL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il s'agit d'un prêt de 25 millions d'euros sur une durée très courte, puisqu'il est de trois ans. La garantie accordée par la Ville porterait sur la somme de 20 millions d'euros.

Le fait que la CDC demande uniquement un cautionnement de la Ville, alors qu'elle demandait initialement une co-garantie avec une autre entité publique, et notamment le Département, dans les premières années de l'opération, montre bien qu'elle n'a absolument aucune crainte pour le remboursement rapide de ce prêt. Sachez également nous nous sommes longuement entretenus en Commission des finances au sujet de ce prêt et que Monsieur THELLIER a été rassuré par les propos que nous avons tenus conjointement avec Monsieur GABORIT, qui est administrateur de la SPL. D'ailleurs, nous sommes tous convenus que certaines informations ne pouvaient pas forcément être communiquées publiquement ce soir au conseil municipal, sachant que celles-ci ont été transmises à la CDC, ce qui explique les conditions de garantie qu'elle demande à la Ville.

M. AMAR : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la Commission des finances : Le groupe La Ville Citoyenne constate qu'il est fait état dans l'exposé des motifs de la vente d'une charge foncière pour la fin de l'année 2019 et demande s'il existe d'autres pistes crédibles pour tenir cet objectif après le départ de Vincent BOLLORÉ, il lui a été répondu qu'on ne pouvait pas faire état des négociations actuellement en cours. Le groupe La Ville Citoyenne a également demandé si la garantie donnée pour l'emprunt de 20 millions d'euros présentait un risque pour la Ville. Il lui a été répondu que la Ville n'était pas inquiète, pas plus que la Caisse des Dépôts et Consignations, compte tenu de la faible garantie qu'elle demande, puisqu'elle ne demande plus une double garantie comme au début de l'opération. Le groupe La Ville Citoyenne ne prenant pas part au vote, de même que Madame BELLIARD et Monsieur

GABORIT en tant qu'administrateurs de la SPL, avis favorable à l'unanimité.

M. AMAR : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité, Monsieur THELLIER s'abstenant.

20 heures 48 : Présidence de Monsieur BAGUET.

M. BAGUET : Merci. Madame LAVARDE pour la délibération suivante.

Mme LAVARDE : Je vous propose de présenter les délibérations 23 à 27, puisqu'elles concernent toutes le même sujet. (Le conseil municipal accepte cette proposition).

23. LOGEMENT SOCIAL - RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRUNTS 1001 VIES HABITAT (EX-LOGEMENT FRANCILIEN) GARANTIS PAR LA VILLE - EMPRUNTS CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

24. LOGEMENT SOCIAL - RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRUNTS EFIDIS GARANTIS PAR LA VILLE - EMPRUNTS CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

25. LOGEMENT SOCIAL - RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRUNTS OSICA GARANTIS PAR LA VILLE - EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

26. LOGEMENT SOCIAL - RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRUNTS RÉGIE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE PARIS (RIVP) GARANTIS PAR LA VILLE - EMPRUNTS CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

27. LOGEMENT SOCIAL - RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRUNTS SEINE OUEST HABITAT (SOH) GARANTIS PAR LA VILLE - EMPRUNTS CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Le conseil municipal avait voté une délibération à l'unanimité le 29 novembre dernier concernant des réaménagements de dettes, suite à la diminution du loyer de solidarité et de la baisse des Aides personnalisées au logement (APL). En effet, comme les bailleurs sociaux ont moins de revenus, ils sont obligés de réaménager leurs remboursements de dettes. De fait, il nous a été demandé de prendre une délibération spécifique pour chacun des prêts sur lesquels nous accordions notre garantie. Les délibérations 23 à 27

concernent donc un bailleur social par prêt.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité pour l'ensemble des délibérations.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité pour l'ensemble des délibérations.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Les délibérations n° 23, 24, 25, 26 et 27 sont adoptées à l'unanimité.

28. LOGEMENT SOCIAL - TRANSFERT D'UN PRÊT COALLIA (EX-AFTAM) À COALLIA HABITAT GARANTIS PAR LA VILLE - EMPRUNT CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération porte sur le changement de nom du porteur de projet. La Ville avait apporté sa garantie pour l'AFTAM, qui est devenue COALLIA entre temps. Comme COALLIA dissocie désormais ses activités d'hébergement à l'ESH Coallia Habitat, il s'agit de garantir le prêt porté par cette structure, sachant que cela ne change rien pour la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES EN MILIEU SCOLAIRE - CONVENTIONS AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION

NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE

M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville organise depuis de nombreuses années des activités physiques et sportives sur le temps scolaire en partenariat avec l'Éducation nationale.

L'organisation et le fonctionnement de ces activités doivent être formalisés par l'établissement d'une convention entre les deux parties prenantes au dispositif.

Aussi, je vous propose d'approuver les deux conventions jointes, relatives à l'organisation des activités physiques et sportives à taux minimum d'encadrement d'une part, et à taux d'encadrement renforcé d'autre part, et d'autoriser le maire à les signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION SIS 6 RUE KOUFRA - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ LA FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - RÉSIDENCE ACCUEIL POUR DES PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP PSYCHIQUE OU MENTAL

M. Léon SEBBAG, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, la société La Foncière d'Habitat et Humanisme demande à la Ville une subvention de 162 000 euros pour réaliser une opération d'acquisition-amélioration de l'actuel foyer pour jeunes travailleurs, situé 6, rue Koufra à Boulogne-Billancourt, dans le cadre d'un bail à réhabilitation, pour aménager une Résidence Accueil pour jeunes adultes présentant un handicap du spectre autistique ou une déficience mentale. La Ville intégrera cette subvention aux dépenses déductibles 2019 au titre du prélèvement SRU 2021.

Cette opération améliore le bilan SRU de la Ville avec huit logements sociaux supplémentaires. En contrepartie de la subvention accordée, la Ville bénéficiera de deux droits de réservation.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Cette opération fait partie des très beaux projets que nous portons. Cela fait déjà plusieurs années que quelques familles de Boulogne-Billancourt regroupées dans une association cherchaient un foyer pour accueillir leurs enfants et tous ceux qui souffrent d'une forme d'autisme. Un accord a été conclu entre l'association et le diocèse de Nanterre, qui est propriétaire du foyer de la rue de Koufra. La société La Foncière d'Habitat et Humanisme a ainsi candidaté pour porter ce projet, afin de réaliser et d'aménager ce foyer. Aussi et même si l'on nous a demandé une subvention nettement supérieure aux dotations habituelles, nous allons faire ce très bel effort et avec plaisir, pour réaliser ce foyer.

Nous en parlions récemment avec Monsieur DENIZIOT, lorsque nous avons assisté à la réhabilitation du foyer Michelle Darty situé en face de la patinoire, ainsi qu'avec la présidente de l'association « Papillons Blancs Rives de Seine » et le président départemental de l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI 92). Ces derniers expliquaient que la Ville de Boulogne-Billancourt était extrêmement dynamique en matière de foyers, puisque nous en avons reconstruit un avec l'UGECAM, que nous avons réalisé le jardin d'enfants des Papillons Blancs, que nous avons restauré le foyer de la rue des Peupliers avec la Fondation Michelle Darty, que nous avons édifié le Foyer d'accueil médicalisé pour adultes (FAM) et que nous avons bâti le premier foyer d'accueil pour la maladie du Locked-in syndrom en Europe. Il s'agit donc là encore d'une très belle opération. Nous allons désormais nous attaquer à la réhabilitation du foyer Eric et du foyer Désirée situés rue de la Pyramide. Au final, nous aurons ainsi reconstruit ou réhabilité sept foyers pour personnes handicapées à Boulogne-Billancourt en quelques années. Nous pouvons donc nous honorer de cette action municipale très énergique. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31. BOURSES DE L'INITIATIVE À CARACTÈRE HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DE JEUNES BOULONNAIS DE 16 À 27 ANS

M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, comme chaque année depuis 1998, la Ville se propose d'aider les jeunes boulonnais âgés de 16 à 27 ans, qui souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif, en leur accordant une « bourse de l'initiative » destinée à financer une partie de leurs projets. Cette initiative municipale complète les dispositifs mis en place par les services de l'État.

Grâce à ces bourses et depuis leur création, ce sont plus de 350 projets qui ont pu aboutir. Là aussi, cette activité du service de la jeunesse est très dynamique.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution de cette aide financière pour la première session de l'édition 2019.

Après examen des dossiers, et audition des candidats, il s'avère que douze projets, qui vous sont présentés dans le tableau joint en annexe, sont recevables.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette aide à ces douze jeunes boulonnais, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 14 800 euros. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je rappelle que nous venons de fêter les 20 ans des Bourses de l'initiative à Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, certaines institutions nous ont imité, ce qui est une bonne chose pour les jeunes. D'autre part, sachez qu'une des jeunes filles lauréates de la bourse d'initiative de Boulogne-Billancourt va également être soutenue par le Département des Hauts-de-Seine. Cette double bourse va lui permettre de mener à bien son projet au Bénin. Nous sommes très heureux pour elle. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Je note avec satisfaction qu'un certain nombre de projets de ces bourses de l'initiative présentent un volet environnemental. Bravo. C'est pour cette raison que je vous suggère d'appeler dorénavant ces bourses : « Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel, sportif ou environnemental. »

M. BAGUET : Je suis entièrement d'accord pour rajouter le caractère environnemental à la dénomination de ces bourses. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait avec le Comité économique social et environnemental local, le CESEL. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

32. STRATÉGIE 2020-2030 DU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTÉ - CONSENSUS DE COPENHAGUE ENTRE LES MAIRES DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

M. Frédéric MORAND, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, la Ville de Boulogne-Billancourt met en œuvre une politique de santé publique dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées, les pouvoirs de police du maire ainsi que par une politique volontariste forte avec, notamment, la mise en place d'un Conseil local de santé mentale.

L'action municipale a ainsi un impact sur plusieurs déterminants de la santé (logement, urbanisme, environnement, action sociale, choix des transports...) et permet de favoriser le bien-être et la santé de la population en contribuant à lutter contre les inégalités de santé.

La stratégie s'appuie sur les trois valeurs qui guident l'action des Villes-Santé françaises y compris Boulogne-Billancourt, que sont :

- l'intersectorialité : s'assurer que toutes les politiques locales soient positives pour la santé ;
- l'équité : renforcer la justice sociale par la réduction des inégalités sociales de santé ;
- la durabilité : créer des villes agréables pour la population actuelle et les générations futures.

Ces villes ont par ailleurs signé une convention, baptisée Consensus de Copenhague, lequel est articulé autour de huit engagements. Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la stratégie 2020-2030 du réseau français des Villes-Santé auquel nous adhérons, ainsi que le consensus de Copenhague, auquel nous adhérons également.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : C'est avec une grande conviction que je voterai favorablement pour cette délibération qui approuve les huit engagements du Consensus de Copenhague, dans le cadre du réseau Villes-Santé auquel notre Ville appartient depuis l'an 2000. Toutefois, ces belles et grandes intentions n'ont de sens que si les responsables politiques mènent des actions concrètes avec leurs concitoyens. Prenons par exemple l'engagement n° 1 du processus de Copenhague : « Nous nous engageons à agir ensemble pour améliorer la santé et le bien-être de tous ceux qui vivent, aiment, s'instruisent, travaillent et se divertissent dans nos villes ». Que fait pratiquement la ville de Boulogne-Billancourt ? J'ai consulté le site Internet du réseau Villes-Santé et force est de constater que la rubrique des actions de Boulogne-Billancourt n'a pas été réactualisée depuis 2013. Y sont par exemple citées des actions telles que « la semaine du goût pour les petits », « la réalisation d'études sur les inégalités infra-communales de recours au dépistage du cancer du sein », par les étudiants de l'université de Nanterre, ou encore « les ateliers de danse zumba pour les seniors », etc. Ces actions sont évidemment très louables. Néanmoins, nous considérons qu'un sujet de santé publique prioritaire est celui de la qualité de l'air, puisque 60 000 décès prématurés en France sont dus à la pollution atmosphérique. De plus, les épisodes de canicule, notamment celui que nous vivons actuellement, aggravent fortement la situation. Pour combattre ce fléau, il existe des solutions pour les villes denses, par exemple développer au maximum la végétalisation des espaces publics et privés ou encore limiter de façon drastique la circulation des véhicules carbonés, en particulier celle des poids-lourds, et cela sans attendre les pics de pollution. Mes chers collègues, nous devons avoir le courage de prendre immédiatement ce type de mesures, avant que la situation ne devienne littéralement intenable.

J'en arrive maintenant à ma question. En mai 2019 s'est tenu à Marseille le colloque national des Villes-Santé, dont notre ville est adhérente, sur le thème de la qualité de l'air intérieur. Il y avait 150 participants, ce qui est remarquable et montre l'intérêt des villes adhérentes. C'est un sujet très important, notamment pour les crèches et pour les écoles. Quel type de revêtement ? Quels matériaux pour le mobilier ? Quels produits d'entretien ? La plupart de ces supports contiennent des Composés Organo-Volatiles (COV) qui sont toxiques. Voici donc ma question : Est-ce qu'un représentant ou une représentante de Boulogne-Billancourt a participé à ce colloque ? Si oui, pourrions-nous en avoir le retour ? De même, pourrions-nous également connaître les actions concrètes que vous avez engagées sur ce thème de la qualité de l'air intérieur ? Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Je ne saurais pas vous répondre sur

la présence d'un représentant de la Ville à ce colloque. S'agissant du site Internet, il existe quand même une marge entre la mise à jour tardive et le fait que nous ne faisons rien. Vous savez très bien que nous réalisons beaucoup de choses. Je pense notamment aux actions en direction de la santé mentale, puisque nous avons créé un Conseil local et que nous réunissons beaucoup de professionnels et d'associations pour échanger sur ces questions. Si vous le souhaitez, je pourrais d'ailleurs vous apporter une réponse sur ce que nous réalisons précisément. Quoi qu'il en soit, nous participons activement à ce type de travaux et Madame BRUNEAU a déjà représenté la Ville par le passé. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

33. CHARTE D'ENGAGEMENT « VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

M. Bertrand-Pierre GALEY, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les perturbateurs endocriniens sont des « substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants » (OMS, 2002).

La lutte contre ces substances, nocives pour la santé humaine et animale, est l'un des objectifs prioritaires des grands organismes sanitaires (Organisation Mondiale de la Santé, Ministère de la Santé et des Solidarités, Haute Autorité de Santé...).

L'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement les considèrent comme « *une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution* ». Le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires, à atteindre à l'horizon 2020, la protection des citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement.

Dans ce cadre, la région Île-de-France a adopté la charte « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens ». Ce texte, lancé par le Réseau Environnement Santé (RES) a pour but d'amener les collectivités locales à abandonner les produits contenant des perturbateurs endocriniens. Les engagements de cette charte consistent à :

- restreindre puis, à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens ainsi que des substances classifiées comme cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction sur le territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires

et les établissements privés à appliquer ces dispositions ;

- réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffants comportant des perturbateurs endocriniens ;
- favoriser l'information des populations, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques à l'enjeu des perturbateurs endocriniens ;
- mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ;
- informer tous les ans les citoyens sur les engagements pris par cet acte. Le signataire consent à mener un plan d'action sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Alors que la loi Labbé ne s'appliquait qu'à partir de 2017, GPSO a décidé dès 2008, soit neuf ans plus tôt, de ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans ses espaces verts et a développé des usages alternatifs, de la simple utilisation de paillage des sols au choix de nouveaux végétaux.

Le lancement du plan climat, le soutien au projet Time For Oceans, les repas biologiques dans les cantines scolaires témoignent de la volonté de la Ville de Boulogne-Billancourt d'être une ville écologiquement responsable, soucieuse de l'avenir de la planète et du cadre de vie des Boulonnais.

L'engagement de la Ville à favoriser à terme l'élimination des perturbateurs endocriniens, s'inscrit dans la droite lignée de ses actions actuelles.

Aussi, il vous est proposé d'approuver la Charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » et d'autoriser le maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Comme pour la délibération précédente, je vous remercie de la soumettre ce soir au conseil municipal et l'approuve en tant qu'écologiste.

Le combat contre les perturbateurs endocriniens est un combat ancien mené par les Verts, et en particulier contre les lobbys de la chimie. Il faut aussi reconnaître que ce combat a été médiatisé auprès des journalistes et du grand public par

Benoit HAMON, lors de la dernière campagne présidentielle.

Encore une fois, la charte que vous nous demandez d'approuver n'a de sens que si elle se décline par des actions concrètes. Aussi, permettez-moi de rappeler qu'à de maintes reprises, avec les élus de mon groupe, nous avons demandé que la Ville mette en place des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis par rapport à des objectifs environnementaux chiffrés, objectifs que nous attendons toujours. Lors de la réunion publique concernant le Plan climat de GPSO – à laquelle je participais d'ailleurs –, qui s'est déroulée dans cette même salle la semaine dernière, Madame la Maire de Marnes-la-Coquette, Vice-présidente de GPSO en charge de ce sujet, a insisté sur le fait qu'il fallait établir des indicateurs et en effectuer un suivi constant. Je lui donne totalement raison. De la même façon, ce principe de bonne gestion environnementale doit être appliqué aux perturbateurs endocriniens.

J'en viens à présent à mes questions. Quels objectifs concrets allez-vous prendre dans le cadre de cette charte ? Comment comptez-vous informer les citoyens et comment comptez-vous assurer le suivi d'avancement ? Prenons un exemple très concret. Que comptez-vous faire pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans nos cantines scolaires ? Quel calendrier fixez-vous pour atteindre les 50, 75 et 100 % de produits bio ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. BAGUET : Merci. J'en ai parlé tout à l'heure en introduction de cette séance, puisque nous avons participé à la même réunion. GPSO doit désormais fixer une feuille de route et établir des critères pour permettre justement de mesurer l'évolution de nos actions dans ce secteur. Toutefois, et cela a aussi été dit pendant cette réunion, les choses ne sont pas aussi simples que cela, car il faut d'abord déterminer sur quels secteurs ces critères doivent être établis. Autrement dit, il faut d'abord définir d'où nous partons pour savoir où nous arrivons.

Concernant le calendrier, je vous répondrai qu'il faut faire au plus vite, dès lors que nous nous engageons dans des actions collectives en faveur du climat et qu'il s'agit de lutter contre les perturbateurs endocriniens. Nous allons donc faire ce qu'il faut, sachant que nous partons de loin. Je ne sais pas si les personnalités que vous venez de citer ont aidé à révéler le problème, mais elles ne nous ont pas aidé à le résoudre pour l'instant. Ceci étant, et même si nous n'avons pas progressé de façon spectaculaire sur ces différents sujets, cela fait quand même plusieurs années que nous nous en sommes saisis. Je rappelle en effet que GPSO est la première collectivité de France à avoir supprimé les produits phytosanitaires à l'échelle d'une communauté d'agglomération en 2008. Enfin, je rappelle que nous sommes également arrivés à la fin de la concertation du Plan climat territorial et qu'une dernière réunion doit encore se tenir à Sèvres à la rentrée de

septembre avant de remettre le rapport définitif à l'automne intégrant une feuille de route. Nous aurons alors des critères définis et un calendrier arrêté. En attendant, nous nous engageons dans cette démarche et cela est très positif. D'ailleurs, toutes les communes ne le font pas forcément du fait des contraintes que cela représente.

S'agissant du bio, je rappelle que les cantines servent 1,2 million de repas par an, mais que nous ne sommes pas encore capables de trouver des fournisseurs de proximité pour produire de telles quantités. Nous pourrions donc répondre aux 100 % de produits bio que vous attendez lorsque les fournisseurs pourront nous garantir une livraison sans aller chercher les produits à 400 ou à 500 kilomètres de la Ville. A ce jour, sachez que nous proposons entre 15 et 17% de produits bio. Nous allons donc continuer de progresser sur ce sujet. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

34. MUSÉE DES ANNÉES TRENTE : INTÉGRATION DE TROIS NOUVELLES ŒUVRES PAR DONATION

M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues, j'ai le plaisir de soumettre à votre approbation l'intégration de trois nouvelles œuvres dans les collections du musée des Années Trente, consécutives à des donations, la commission scientifique régionale des collections des Musées de France ayant émis un avis favorable à l'égard de ces acquisitions en séance plénière du 26 mars 2019.

Propositions de donation :

- Donation d'un vase signé David Guéron, dit Degué (1892-1950) et Edouard Cazaux (1889-1974). Il s'agit d'une coupe ombiliquée en verre blanc dépoli proposée par le collectionneur M. Mickael Cain ;
- Donation d'une eau-forte de Henri de Waroquier (1881-1970) intitulée « *Visage tragique aux yeux clos* » (1936-1945), à l'époque où l'artiste dit obéir à un ordre secret qui l'obligerait à « poursuivre sur les visages les traces de la douleur comme le signe le plus humain de la beauté ». Gravée en 1945 à 17 exemplaires, elle fait partie de la suite Les Yeux clos, qui témoigne de la place importante de la souffrance physique et du doute métaphysique exprimés dans son œuvre au travers de nombreux médiums graphiques et plastiques. L'estampe est acquise en 1955 par le donateur, M. Patrick de Panthou, Cette pièce complète le dépôt d'un très riche fonds d'atelier de Waroquier au Musée d'Orsay, affecté au musée des Années Trente et comprenant 916 toiles, aquarelles, dessins et sculptures.
- Donation d'un plâtre de Charles Hairon (1880-1962),

intitulé « *Hommage aux bâtisseurs de Cathédrales : Chartres, Moissac, Amiens, Reims, Paris* » (1936). Ce plâtre encadré de bois (178 x 138 cm) est une étude du bas-relief commandé dans le cadre de l'exposition d'Arts décoratifs de 1937 pour surmonter l'une des entrées monumentales du Palais du Trocadéro, lors de sa réfection et de sa transformation en Palais de Chaillot. L'œuvre de HIRON ayant été remise à la Ville par l'association Les Amis du Musée des Années Trente en 2014, elle est déjà conservée dans les collections et sera donc à affecter à l'inventaire réglementaire du musée.

Ces trois donations sont libres de toutes clauses contraignantes pour la ville de Boulogne-Billancourt. Leurs valeurs estimatives sont respectivement de 1 500 euros, de 100-120 euros et de 1 200 euros. Il vous est demandé d'autoriser le maire à accepter ces donations. Merci de votre écoute attentive.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Sachez que je remercierai bien évidemment ces donateurs par un courrier en votre nom à tous. Je mets aux voix.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

35. EXPOSITION JOSEPH BERNARD : CONVENTION QUADRIPARTITE DE PARTENARIAT AVEC LES VILLES DE ROUBAIX, VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE ET LA FONDATION COUBERTIN

M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues, j'ai le plaisir de soumettre à votre approbation la conclusion d'un nouveau partenariat grâce à la signature d'une convention quadripartite avec les villes de Roubaix, Villefranche-sur-Saône et la Fondation Coubertin pour l'exposition JOSEPH BERNARD (Vienne, 1866 – Boulogne-Billancourt, 1931). La sculpture après Rodin. Du symbolisme au renouveau de la sculpture (titre provisoire). L'exposition se tiendra successivement à Roubaix, à La Piscine, musée d'art et d'industrie André-Diligent, du 27 juin au 20 septembre 2020, ainsi qu'à Villefranche-sur-Saône, au musée Paul-Dini, du 17 octobre 2020 au 14 février 2021.

Le fonds Joseph-Bernard de la Ville de Boulogne-Billancourt trouve naturellement sa place dans ce partenariat quadripartite. Ce précurseur de la statuaire Art Déco et du retour à la taille directe ayant vécu ses dix dernières années dans notre commune, nombre de ses œuvres sont présentes dans les collections du musée des Années Trente – et même

en dehors, comme en témoigne l'un de ses moulages en plâtre les plus célèbres, *la Frise de la Danse*, créée pour l'exposition de 1925 et qui orne aujourd'hui notre salle du Conseil municipal.

La coproduction de l'exposition prévoit une restauration des œuvres de Joseph-Bernard, dont les frais, pour ce qui concerne sa collection, seront pris en charge par la Ville au cas par cas, partiellement ou totalement. Le retour à Boulogne-Billancourt de ces sculptures, peintures et dessins au début de l'année 2021 pourrait être l'occasion de mettre en valeur l'ensemble de son travail. Il vous est donc demandé d'approuver cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

M. THELLIER : Pourrons-nous voir cette exposition à Boulogne-Billancourt ?

M. BAGUET : Cette exposition n'est pas prévue à Boulogne. En revanche, la Ville figurera dans le catalogue qui doit être édité. Je mets aux voix.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose à présent de passer au vœu.

Vœu au Ministre de l'Action et des Comptes publics

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

« Dans son édition du mercredi 26 juin 2019, *le Parisien Hauts-de-Seine*, se fait écho de la volonté du ministère de l'Action et des comptes publics de fermer un certain nombre d'antennes des services fiscaux dans le département. Cette décision pourrait avoir un impact sur les services de la DGFIP à Boulogne-Billancourt et particulièrement sur la trésorerie municipale.

Le conseil municipal de Boulogne-Billancourt formule le vœu, auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, qu'une véritable concertation soit organisée avant toute

Séance du 27 juin 2019

décision impactant la vie quotidienne de nos concitoyens et des entreprises. ».

D'ailleurs, si les ministères comptent en nombre d'habitants, on oublie souvent qu'il faut aussi ajouter le nombre d'emplois. A ce propos, je rappelle que Boulogne-Billancourt compte plus de 84 000 emplois pour 120 000 habitants et 12 000 entreprises. Or cela n'est pas très pratique pour les entreprises boulonnaises. Vous parliez de développement durable, Monsieur THELLIER. Or cela pourrait très bien rentrer dans le schéma du Plan climat, ce qui éviterait aux habitants de traverser le pont de Billancourt pour aller jusqu'à Meudon.

Monsieur ROUXEL notre DGA aux finances, m'a informé que notre trésorerie municipale serait transférée à Meudon. Or je trouve qu'il s'agit davantage d'une dégradation de la qualité de vie plutôt que d'une amélioration, pour toutes celles et ceux qui utilisent cette antenne. De plus, certaines personnes ont besoin de conseils et d'accompagnement. Là aussi, le fait d'aller à Meudon ne constitue en rien une amélioration des services de proximité. Enfin, cela est d'autant plus étrange, car des agents de la DGFIP vont être retirés de Boulogne-Billancourt, alors que nous venons d'être sélectionnés comme ville pilote pour la certification des comptes. Bref, tout cela est assez incohérent. Certes, nous pouvons comprendre qu'il y ait des réformes nationales pour réorganiser les services, car la dématérialisation a considérablement impacté les grandes administrations d'État. Néanmoins, il ne faut pas oublier que certaines de ces administrations d'État sont en contact quotidien avec les utilisateurs. Par conséquent, je trouve cela un peu brutal. Avez-vous des remarques à faire concernant ce vœu ? (Il n'y en a pas). Je le mets donc aux voix.

Après vote, ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous remercie pour cette unanimité. Nous transmettrons donc ce vœu au ministre et au directeur par intérim des Finances publiques. Merci à tous et profitez bien de vos vacances pour vous reposer. Nous nous retrouvons au mois de septembre pour notre prochaine séance. Bonne soirée à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 56.